



Le chef du
Département de la
santé et de l'action
sociale

Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Par courriel uniquement

AMBV MC@swissmedic.ch
Swissmedic
Hallerstrasse 7
3000 Bern 9

Réf. : 653932 / MGN/jj

Lausanne, le 14 mai 2018

Ordonnance modifiant des ordonnances de l'Institut suisse de produits thérapeutiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Convention Medicrime - procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Par lettre du 20 mars 2018, swissmedic a mis en consultation auprès du gouvernement cantonal la modification des ordonnances de l'Institut suisse des produits thérapeutiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de la convention Medicrime. Je vous communique la détermination du Conseil d'Etat.

Ces modifications mineures concrétisent une adaptation de notre législation à la mise en œuvre de la convention Medicrime.

Dans ce contexte, la modification proposée est approuvée sans réserve.

En vous remerciant de votre attention à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du département

Pierre-Yves Maillard

Copie

- Office cantonal des affaires extérieures, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne

Modification des ordonnances de l'Institut suisse des produits thérapeutiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de la convention

Medicrime

Procédure de consultation du 20 mars au 25 mai 2018

Prise de position de

Nom / entreprise / organisation : Canton de Vaud

Abréviation de l'entr. / org. : VD

Adresse : Service de la santé publique

Personne de référence : Marie-Christine Grouzmann

Téléphone : 021 316 18 18

Courriel : marie-christine.grouzmann@vd.ch

Date : 20.04.2018

Informations importantes :

1. Veuillez n'effectuer aucun changement dans le format du formulaire.
2. Si vous souhaitez supprimer certains tableaux dans le formulaire, vous avez la possibilité d'ôter la protection du texte sous « Outils/Ôter la protection »
4. Veuillez envoyer votre prise de position par voie électronique avant le 25 mai 2018 à l'adresse suivante : AMBV MC@swissmedic.ch

Modification des ordonnances de l'Institut suisse des produits thérapeutiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de la convention

Medicrime

Procédure de consultation du 20 mars au 25 mai 2018

Ordonnance sur les exigences relatives aux médicaments (OEMéd)			
Ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques sur l'autorisation simplifiée de médicaments et l'autorisation de médicaments sur annonce (OASMéd)			
Ordonnance sur les émoluments des produits thérapeutiques			
Nom / entreprise (prière d'utiliser l'abréviation indiquée à la première page)	Remarques générales	commentaires / remarques	modification proposée (texte proposé)
VD	Le canton n'a pas de remarques à faire concernant les modifications de ces ordonnances.		

Modification des ordonnances de l'institut suisse des produits thérapeutiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de la convention

Medicrime

Procédure de consultation du 20 mars au 25 mai 2018